

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 28/11/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Sandrine GENEST, Patricia PICARD (représente Chloé DELEUZE-DALZON), Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE- DALZON (représentée par Patricia PICARD)

N° 43

**CONVENTION DE PARTENARIAT SMERGC – EURL CHAUVET 2
ACCEUIL D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-007-200009579-20231206-02023_43-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

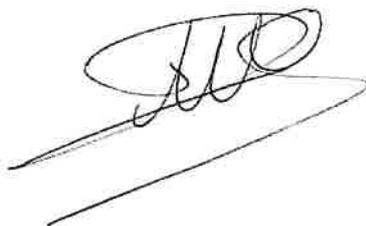
La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé

Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu le projet de convention annexé,
Vu le rapport de la Présidente

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention avec l'EURL Chauvet 2 relative à l'attribution d'une subvention pour l'accueil de l'exposition « les sciences à l'œuvre dans l'étude de la grotte Chauvet »

AUTORISE Madame la Présidente à la signer

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20231206-D2023_43-DE